

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL211221-18

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; ELEGANTINI Muriel ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : FRANCISCI Lisa par SUSINI Vincent ; PAOLI Franck par PAOLI Christian ; MICAELLI Marie-Luce par ANDREANI Agnulina ; BARBONI Toussaint par GUIDICELLI Sébastien ; ANGELI Filippu Antone par PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre par SUSINI Vincent ; MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique par FARENC Nicole ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Secrétaire de séance : Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22/12/2021

Convocation : 14/12/2021

**OBJET : REFECTION DU BATIMENT COMMUNAL ABRITANT LA MAIRIE PRINCIPALE
-LA SALLE POLYVALENTE DE PRUNELLI VILLAGE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Le bâtiment communal, abritant les locaux de la mairie principale - salle polyvalente sis à Prunelli Village, nécessite divers travaux dont notamment la dépose et la réfection de son toit qui présente des éléments potentiellement dangereux.

Le montant de ces travaux a été estimé à 39 500,00 € HT

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, il conviendrait de recourir à un plan de financement, tel que :

Collectivité de Corse : 50 % au titre de la dotation quinquennale soit 19750,00 €

Etat : 30% au titre de la DETR soit 11850,00 €

Commune de Prunelli di Fium'Orbu : 20 % soit 7900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver le projet de réfection du bâtiment communal abritant les locaux de la mairie principale-salle polyvalente de Prunelli village pour un montant de 39500,00 € HT

-De recourir au plan de financement proposé tel que :

Collectivité de Corse : 50 % au titre de la dotation quinquennale soit 19750,00 €

Etat : 30% au titre de la DETR soit 11850,00 €

Commune de Prunelli di Fium'Orbu : 20 % soit 7900,00 €

-D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink over the stamp]